



Problème " poste restante", prescription exigibilité du RSI ?

Par **lionel taphanel**, le **28/02/2017** à **18:33**

Bonsoir, je suis désespéré ! Je cherche une réponse concernant une adresse poste restante. J'ai ouvert une adresse poste restante en 2012, selon la poste au bout de 3 mois cette adresse n'est plus valable ! Je viens de recevoir le 14 Février 2017 (beau cadeau de st-valentin) une saisie-attribution à mon domicile or j'ai jamais été informé par les étapes préalables c'est à dire la mise en demeure et la contrainte ! Normal de ne pas avoir été informé avant car l'huissier et le RSI m'ont contacté que sur mon adresse poste restante (fermée depuis 2012 car je me suis pas réabonné depuis) Une adresse poste restante est-elle fiable ? Cela peut-il entraîner la nullité de la saisie-attribution ? Sachant que je n'ai jamais fais le "mort" concernant mes adresses (impôts, emplois, factures etc...) De plus, l'huissier a bloqué 600€ sur mon compte, puis-je demander le déblocage de la somme dans les plus brefs délais sachant que une poste restant n'est normalement pas fiable comme adresse et cela entraîne un vice procédural de l'huissier ?

D'autre part le RSI me demande une somme pharaonique de 2012 or nous sommes en 2017 ! Est-ce qu'il peut y avoir prescription sur l'exigibilité de la somme ? Le délai d'exigibilité est bien de 3 ans normalement ? (mon magasin a fermé en 2012) Je crie "AU SECOURS" je serais très heureux si une personne compétente pourrais répondre à mes questions???